



De nouveaux aménagements cyclables avenue Georges Clémenceau à Caen Une mobilité douce sécurisée

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités durables, la Communauté urbaine Caen la mer a mené d'importants travaux d'aménagement cyclable sur l'avenue Georges Clémenceau, avec le soutien de l'État et du Département du Calvados.

UNE PISTE BIDIRECTIONNELLE SÉCURISÉE :

Réalisée entre juin 2024 et février 2025, puis finalisée par des marquages au sol en avril dernier, la nouvelle piste cyclable s'étend sur 1 400m répartis entre les avenues Georges Clémenceau et Croix Guérin. Bidirectionnelle et protégée par une bordure en béton, elle garantit plus de sécurité aux usagers. Pour l'intégrer dans l'espace urbain, certaines portions de circulation routière ont été reménagées en conséquence, avec le passage de deux voies à une voie.

UN CARREFOUR REPENSÉ POUR TOUS :

En parallèle, le carrefour situé à l'intersection des avenues Georges Clémenceau et Croix Guérin a également fait l'objet d'un réaménagement complet. Le carrefour à feux a laissé place à un giratoire à la hollandaise, conçu pour faciliter la cohabitation entre voitures, piétons et cyclistes, dans une dynamique de circulation partagée et sécurisée. Enfin, une voie de bus a été créée entre les rues du Docteur Calmette et la rue du Clos Beaumois, avec des arrêts de bus traités en quai plain-pied, permettant une accessibilité pour tous.

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION CONTINUE :

Cet aménagement a fait l'objet d'une concertation étroite avec les acteurs locaux : l'école Sainte-Marie, la Région Normandie, les syndicats de copropriété, ainsi qu'avec les riverains lors de réunions publiques dédiées.

UN MAILLAGE DU TERRITOIRE RENFORCÉ :

Cet aménagement, inscrit dans le déploiement du schéma cyclable communautaire de Caen la mer, vient compléter le maillage existant du territoire et ainsi renforcer l'accompagnement des modes actifs, que mène la Communauté urbaine auprès des habitants.

FINANCEMENT :

Coût global du projet : 1 933 229€ TTC

- Communauté urbaine Caen la mer : 702 205,11€ TTC.
- Subvention Département du Calvados : 641 183€ TTC
- Subvention État AAP cyclable : 157 785€ TTC.
- Subvention État fonds vert : 432 055,89€ TTC.